

LE PROJET ASSOCIATIF DE L'Udaf 01 2024- 2027

Introduction

L'Union départementale des associations familiales de l'Ain (Udaf de l'Ain) porte, depuis sa création, la voix des familles auprès des pouvoirs publics et des acteurs locaux. Dans un environnement marqué par de profondes mutations sociales, territoriales et institutionnelles, elle réaffirme aujourd'hui son engagement à mieux représenter, soutenir et accompagner toutes les familles du département.

Son élaboration a reposé sur une méthode collaborative et participative, mobilisant l'intelligence collective de l'Udaf de l'Ain. Plusieurs groupes de travail ont été constitués afin d'associer étroitement les administrateurs, les bénévoles, les salariés ainsi que les représentants des associations familiales adhérentes. Cette démarche a permis de croiser les regards, de faire émerger des analyses partagées et de construire, ensemble, une vision commune fondée sur des valeurs affirmées.

Ce projet associatif constitue un cap stratégique essentiel. Il définit les orientations partagées qui guideront les actions de l'Udaf de l'Ain dans les années à venir. Véritable outil de cohésion interne et de mobilisation collective, il permet de clarifier notre identité, nos priorités et nos finalités. Il offre également une vision commune, porteuse de sens, à l'ensemble des parties prenantes — professionnels, administrateurs, bénévoles, partenaires et associations adhérentes.

Dans cette dynamique, l'Udaf de l'Ain souhaite impulser un nouvel élan : être plus à l'écoute des réalités vécues par les familles, renforcer sa présence sur le terrain, et adapter ses modes d'action pour mieux répondre aux enjeux actuels. Le projet associatif devient ainsi un levier essentiel de gouvernance. Il alimente les décisions stratégiques, structure le dialogue entre les instances, et garantit une action cohérente, transparente et alignée avec les valeurs du mouvement familial.

En ancrant son action dans ce projet renouvelé, l'Udaf de l'Ain affirme sa volonté d'être un acteur influent, solidaire et engagé au service de toutes les familles de l'Ain.

LES MOTS DU PRESIDENT

« Le projet associatif de l'Udaf de l'Ain constitue une référence interne et externe, qui permet de projeter notre feuille de route sur les 5 prochaines années la place et le rôle incontournable de notre association au sein du département en faveur des familles.

La direction nouvellement en place partage la vision de la gouvernance de recréer du lien entre les salariés et les bénévoles de nos associations adhérentes, afin que les ressources et les contraintes mutuelles puissent être identifiées et ainsi transformées en une force propre à notre réseau.

Ce nouveau projet associatif découle d'une démarche d'élaboration collective. En ce sens, cette réflexion a été menée par des salariés, des membres du conseil d'administration et des représentants d'associations adhérentes au cours de séances de travail organisées tout au long de l'année 2023 et 2024.

Ils s'appuient sur les orientations globales du réseau Udaf/Uraf/Unaf dont ils nourrissent la réflexion.

Plus notre association sera représentée dans les différentes instances qui contribuent à l'accompagnement et au soutien des familles et des personnes, plus elle pourra représenter et protéger avec force ces dernières.

Mais elle est aussi celle qui peut apporter une réponse « accrochante » à la question souvent entendue : « Mais l'Udaf ça sert à quoi ? ». Plus notre offre de service sera présente et compétente, plus la question de la légitimité politique sera pertinente.

LES MOTS DE LA DIRECTRICE

Nouvellement directrice pour l'Udaf de l'Ain, la participation à l'élaboration de ce projet associatif m'a permis de prendre la mesure des enjeux pour notre association : l'enjeux de représentation des familles mais également le défi de la lisibilité et de la promotion de nos actions.

Lors de nos réunions de travail avec les membres du conseil d'administration, nous avons retenu quatre axes de travail que nous avons choisi de nommer engagement. Cette notion d'engagement est un axe central de notre projet : comment **s'engager** dans les projets, aux côtés de nos associations adhérentes ainsi qu'aux côtés des familles.

Il est en effet important que l'Udaf de l'Ain puisse être reconnue dans les actions conduites. Nous avons à réfléchir à notre communication et notre lisibilité aussi bien pour les partenaires, que les associations adhérentes.

L'importance du lien entre l'Udaf et ses associations adhérentes ressort de manière prégnante dans l'analyse de notre fonctionnement. Il devient essentiel de partager nos missions et projets, avec la possibilité de travailler ensemble sur des thématiques qui nous réunissent pour ainsi mieux répondre aux besoins des familles.

L'Udaf de l'Ain doit également parvenir à identifier et mettre en débat des sujets impactant les familles et des difficultés qu'elles rencontrent dans le but de faire émerger une ligne politique départementale, nécessaire pour accompagner nos représentants familiaux.

Enfin, un des défis à relever pour l'Udaf de l'Ain est de parvenir à trouver la bonne articulation entre les bénévoles engagés dans l'association et les salariés pour porter des projets qui correspondent aux valeurs et à la ligne politique de l'Udaf de l'Ain.

Notre projet associatif est une histoire de liens, de ponts entre les réalités et les besoins des familles du territoire et notre association. Il est question de l'importance de la place et des rôles tenus par tous les membres participants de près ou de loin à l'action de défense du droit des familles pour ainsi revenir à l'essence même de notre mouvement qui consiste à s'unir pour les familles.

ALORS L'Udaf DE L'Ain C'EST QUOI ?

Introduction

L'institution familiale Unaf (Union Nationale des Associations Familiales) a été créée à la Libération, en même temps et dans la même dynamique que les Caisses de Sécurité sociale.

Depuis cette époque, l'Unaf et les Udaf (Unions Départementales des Associations Familiales), représentent officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et des familles étrangères vivant en France.

Depuis 1945, l'Udaf de l'Ain est, au niveau départemental, l'organisme officiel de représentation des familles.

Historique de l'Udaf

La création de l'Udaf de l'Ain est intervenue rapidement après la publication de l'ordonnance du 3 mars 1945 instituant l'Unaf et les Udaf.

- ⇒ Le 25 juillet 1945 : Assemblée Générale constitutive. Le dossier de demande d'agrément est envoyé au Ministère de la Santé Publique, au Secrétariat à la Famille et à la Population.
- ⇒ Le 8 octobre 1945 : agrément par le Ministère.
- ⇒ Le 9 octobre 1945 : dépôt des statuts en Préfecture de l'Ain.

L'Udaf de l'Ain a été créée dans l'Ain par la Fédération des Familles de l'Ain et par l'Association Familiale de Sathonay.

Dès août 1945, se créait l'Association Familiale Ouvrière, aujourd'hui transformée en Confédération Syndicale des Familles.

C'était bien l'esprit de l'Ordonnance de 1945 qui vise "à grouper les familles et rassembler leurs voix éparses en un faisceau, d'autant plus riche qu'il sera, à sa source, plus diversifié et plus spontané.

A "l'unité" des statuts d'associations familiales qui avait été mise en place en décembre 1942, le législateur substitue le "pluralisme", plus conforme aux traditions libérales de notre droit public".

A condition que leurs statuts soient conformes à ceux des Udaf, les associations familiales, de n'importe quelles tendances qu'elles se réclament, pourront désormais adhérer en toute liberté à une Union Départementale, et par son intermédiaire à une Union Nationale, qui exerceront la représentation de toutes les familles auprès des pouvoirs publics.

Ses missions

Une Udaf est une association loi de 1901 reconnue d'utilité publique dont les statuts et missions sont définis par le Code de l'action sociale et des familles.

4 missions principales lui ont été confiées.

1- Porte parole des familles

L'Udaf de l'Ain intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.

Elle **représente et défend** les familles dans 41 organismes départementaux, notamment :

- **Prestations – droits des familles** : Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Centres communaux d'action sociale (CCAS), etc.
- **Parentalité** : REAAP, CLAS, Comité départemental de services aux familles, Conseil de familles des pupilles, Commission d'agrément d'adoption, etc.
- **Logement** : Offices publics de l'Habitat (OPH), Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)
- **Santé** : Etablissements de santé publics et privés, etc.
- **Consommation – budget – économie** : commission de surendettement, etc.

2- Expert de leurs réalités de vie

Elle s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services qui font remonter les réalités du terrain.

Au sein de l'Unaf, elle bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

3- Services aux familles et aux personnes vulnérables

L'Udaf de l'Ain **accueille, informe et accompagne** les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien.

Parentalité et éducation

- Le soutien à la parentalité : la Maison des Familles Itinérante offre à toutes les familles une écoute, des conseils, des ateliers parents/enfants ...
- Lire et Faire Lire : des bénévoles de plus de 50 ans partagent le plaisir de la lecture avec les enfants.
- Lire ensemble : des bénévoles animent des rencontres autour du livre auprès de personnes en difficulté avec le français

Accompagnement des vulnérabilités

- La Protection Juridique des Majeurs : Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs : accompagnement des personnes bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire
- L'audition des mineurs : sur délégation des Juges aux Affaires Familiales du TJ de Bourg-en-Bresse, l'Udaf réalise des auditions de mineurs
- Le GSPJM 01 : membre du GSPJM, l'Udaf assure l'information et le soutien aux tuteurs familiaux et participe à l'Espace de Réflexion Ethique en protection juridique des Majeurs

Consommation et budget familial

Le Point Conseil Budget : pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

4- Animateur associatif

Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation, etc.) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

Dans notre département, ce sont plus de 7 820 familles qui adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

Le fonctionnement de l'Udaf de l'Ain repose sur les missions qui ont été confiées aux Udaf et à l'Unaf dans le cadre de l'ordonnance fondatrice du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1985, telle qu'il est défini à l'article L 211.3 du code de l'Action Sociale et des Familles. Reconnue d'utilité publique, l'Udaf de l'Ain participe et contribue aujourd'hui, à la représentation active des 18 millions de familles qui vivent en France, mais aussi à l'échelle régionale à travers l'Uraf AURA.

Ses valeurs partagées

L'éthique et la bienveillance

Pour l'ensemble de ses missions, l'Udaf de l'Ain et ses services s'engagent à agir avec bientraitance, respect, tolérance et responsabilité. L'Udaf de l'Ain s'engage pour la promotion d'une culture de la bientraitance.

Engagée au service des familles et des personnes qu'elle accompagne, l'Udaf de l'Ain place la bientraitance au cœur de son action. Celle-ci se traduit par une attention constante à la dignité, à la parole et aux besoins de chaque personne, quels que soient son âge, sa situation ou sa vulnérabilité. Cette exigence éthique concerne tant les publics accompagnés que les professionnels et bénévoles mobilisés au quotidien.

La bientraitance repose sur une posture d'écoute, de respect mutuel, de non-jugement et d'adaptation aux singularités. Elle implique également un environnement de travail propice à l'épanouissement, à la reconnaissance et à la qualité de vie au travail des équipes. Favoriser le dialogue, prévenir les situations de maltraitance ou de souffrance, et soutenir les pratiques professionnelles par la formation et la réflexion collective font partie intégrante de cette dynamique.

En affirmant cette culture partagée de la bientraitance, l'Udaf de l'Ain réaffirme son engagement envers une action associative humaniste, responsable et profondément respectueuse de l'autre.

La solidarité

Considérant les notions d'entraide, de soutien et de bénévolat qui animent l'Udaf de l'Ain, ses représentants et salariés veillent à ce que l'ensemble des solutions existantes ou à créer puissent être étudiées dans l'intérêt des familles. En l'absence de solutions existantes, l'Udaf de l'Ain peut être force de proposition.

Le pluralisme

Dans son fonctionnement, l'Udaf de l'Ain garantit la représentation et la participation de l'ensemble des familles dans un esprit de respect, de tolérance et d'ouverture.

La laïcité

Au travers de ses représentations et dans le fonctionnement de ses services, l'Udaf de l'Ain a une appréhension neutre des besoins des familles. Elle défend la liberté d'expression de chacune sans aucune discrimination.

Les axes stratégiques de son projet associatif

Lors de l'élaboration de son projet associatif, l'Udaf de l'Ain a choisi de travailler autour de quatre engagements.

Engagement 1 : identifier l'Udaf et promouvoir son action auprès des tiers.

Rédiger un livret d'accueil pour les administrateurs :

- ⇒ Mise en place d'un classeur qui permettrait une mise à jour de fiches plutôt que de l'impression totale du document lors de son actualisation
- ⇒ Intégrer les outils de l'Unaf pour présenter le rôle attendu des administrateurs

Créer une présentation de l'Udaf pour l'extérieur :

- ⇒ Définir ce qu'est l'Udaf
- ⇒ Présenter son organisation : reprendre la plaquette Udaf + ajouts des fiches services importantes

Etablir un trombinoscope de l'équipe professionnelle et bénévole (administrateurs, représentants familiaux).

Relayer les actions de l'Udaf par le biais de :

- ⇒ La communication (site internet, mails d'actualité/newsletter) ; récolter les actualités des associations, notamment dans le conseil d'administration
- ⇒ Une rencontre annuelle pour nos associations / conférence des mouvements : ouvrir ces rencontres aux professionnels des associations.
Chaque année, définir le contenu de ces rencontres : échanges, conférences, lien avec l'Unaf.
- ⇒ Rencontre annuelle des élus pour valoriser les projets : définir en amont les « avis » que nous souhaitons donner aux élus lors de cette rencontre, identifier quel(s) élu(s) nous rencontrons dans l'année et qui participe à la rencontre.

Engagement 2 : accompagner et renforcer la dynamique associative sur le département pour répondre aux besoins des familles.

Une rencontre annuelle pour nos associations / conférence des mouvements :

- ⇒ ouvrir ces rencontres aux professionnels des associations
- ⇒ chaque année, définir le contenu de ces rencontres : échanges, conférences, lien avec l'Unaf
- ⇒ donner de la visibilité à nos actualités et préoccupations respectives
- ⇒ questionner et évaluer régulièrement le lien de nos associations avec l'Udaf
- ⇒ leur donner l'opportunité de formuler leurs attentes et propositions vis-à-vis de la politique familiale
- ⇒ coconstruire ou porter en commun des projets dans l'intérêt des familles

Organiser la mise à disposition pour nos associations de :

- ⇒ notre réseau et moyens matériels
- ⇒ l'organisation de séminaires d'information avec ou pour nos associations adhérentes
- ⇒ diffusion des actualités : quels outils ? (exemples : diffusion de l'information via Ain solidarités, via les brèves Interaction, etc.)
- ⇒ participer aux événements conduits par nos associations

Engagement 3 : porter une ligne politique départementale, en lien avec les orientations régionales et nationales.

Utilisation de documents pour présenter la représentation familiale :

- ⇒ construction en cours par l'Unaf d'une plaquette de présentation de la représentation familiale, qui est en cours de finalisation
- ⇒ chaque représentation départementale fera l'objet d'une « fiche d'identité » = fiche mission du représentant, normalisée par l'Unaf qui sera diffusée lors des appels à candidature. Dans cette fiche seront abordés tous les aspects de la représentation familiale en question
 - participation aux mini-webinaires, proposés par l'Unaf, sur la représentation (à destination des bénévoles et/ou des techniciens) : idée de créer des « mini-webinaires » de 30 mn environ dont les thèmes pourraient être :
 - présentation simplifiée de chaque représentation suivie d'un temps d'échange, exemple : « Être Représentants Familiaux CPAM c'est quoi ? »
 - intercaler avec un mini webinaire sur une actu : nouvelle loi etc.
 - sujet sur la gestion de la représentation familiale « Comment je désigne un représentant ? », « Le congé de représentation » etc.

Animation du réseau des représentants familiaux :

- ⇒ identifier un responsable de pôle par thématique / désigner un référent par thématique au sein du Conseil d'Administration pour animer les groupes de représentants familiaux et organiser les remontées d'information
- ⇒ organiser un temps d'échange entre l'animatrice de la politique familiale et le responsable de pôle tous les deux mois
- ⇒ rencontres du « responsable de pôle » et des représentants, a minima une fois par an
 - préciser les attentes des représentants familiaux concernant le contenu de ces réunions, besoins d'information, etc.
 - partage d'information et d'actualités départementales ou nationales via les informations transmises par l'Unaf : newsletter
 - organiser la remontée du contenu abordé lors des instances où siègent les représentants familiaux
 - partager ces informations en conseil d'administration
 - partager les « boîtes à outils », notamment travaillés par l'Unaf ou identifier les besoins d'outils, de formalisation

Présence des professionnels concernés par la thématique, lors des rencontres des représentants familiaux.

Former les représentants familiaux

- ⇒ proposer les formations à nos représentants familiaux
- ⇒ établir un calendrier de formations (conseil d'administration / santé et autre en lien avec les partenaires locaux et l'Unafor)

Proposer le congé représentation afin de permettre aux personnes en activité de répondre aux appels à candidature et renouveler le vivier de bénévoles

Faire le lien entre les représentants familiaux et le conseil d'administration : partager, analyser l'actualité pour identifier la position de l'Udaf : diffusion de l'information, débats, action spécifique ou relai auprès de nos élus locaux

Engagement 4 : s'engager dans la mise en œuvre des projets de l'Udaf.

Favoriser l'interconnaissance entre les administrateurs / bénévoles et professionnels :

- ⇒ organiser des temps en commun
- ⇒ programmer une visite des locaux/porte ouverte permettant la rencontre et les échanges
- ⇒ présentation lors des conseils d'administration des projets, actions en cours ou d'un métier, un service

Organiser un co-portage des conventions d'objectifs.

Bilans réguliers de l'avancée des conventions d'objectifs porté par un binôme professionnel et membre du conseil d'administration.

Favoriser la bientraitance des professionnels :

Créer un environnement de travail bienveillant, respectueux et sécurisant, permettant aux professionnels de s'épanouir, de se sentir reconnus et de travailler dans de bonnes conditions, en cohérence avec les valeurs de l'association, afin de

- ⇒ promouvoir une culture de la bientraitance en interne
- ⇒ prévenir les risques psychosociaux (RPS) et favoriser la qualité de vie au travail
- ⇒ mettre en place des dispositifs de soutien et d'écoute pour les professionnels
- ⇒ valoriser les compétences et favoriser le développement professionnel
- ⇒ encourager la participation des équipes aux décisions et projets associatifs

Actions :

- organisation régulière de temps d'échanges et de parole (supervisions, temps de régulation)
- définition claire des missions, des responsabilités et reconnaissance du travail accompli
- création d'un comité interne de bientraitance pour le service PJM
- intégration des professionnels dans les processus de co-construction du projet associatif et des orientations stratégiques

Conclusion

À l'aune de ses 80 ans, l'Udaf de l'Ain s'inscrit dans l'héritage riche et engagé du mouvement familial, tout en se tournant résolument vers l'avenir. Forte de cette histoire, construite sur la défense des droits et des intérêts des familles, elle entend aujourd'hui renouveler son engagement à travers ce projet associatif, fruit d'un travail collectif mobilisant l'ensemble de ses forces vives : bénévoles, salariés et associations adhérentes.

Ce projet permet de s'accorder sur une direction commune pour les années à venir. Il donne du sens à l'action, affirme des priorités claires, et offre un cadre de gouvernance cohérent et mobilisateur. En réaffirmant nos valeurs et en nous dotant d'orientations concertées, nous affirmons notre volonté de porter une parole forte, représentative et utile pour toutes les familles de l'Ain.

À l'image du mouvement familial qui, depuis huit décennies, n'a cessé d'évoluer pour répondre aux besoins de son temps, l'Udaf de l'Ain se projette dans l'avenir avec ambition et responsabilité. Ce projet est un point d'appui pour construire une action plus visible, plus inclusive et toujours en phase avec les réalités du terrain.

Il nous appartient désormais, collectivement, de le faire vivre, de l'évaluer, de l'enrichir et de le traduire en actions concrètes au service des familles d'aujourd'hui et de demain.